

EN DIRECT de la Chambre

La lettre électronique du groupe MR de la Chambre des représentants

N°1 - Avril 2005

Sommaire

- [Consultation populaire : une majorité de Députés vote pour.](#)
- [Affaire Remmery : des menaces inacceptables.](#)
- [Amendes de roulage : trop is te veel !](#)
- [Oui au jury populaire.](#)
- [L'avant projet de loi sur les armes va trop loin](#)
- [Carte d'identité et permis de conduire sur un seul document](#)
- [Titres de séjour électroniques](#)
- [Abaissement du seuil syndical ? La concertation doit décider](#)



Madame, Monsieur,

Après 10 ans de bons et loyaux services, la version « papier » du magazine des Députés fédéraux MR 'En Direct de la Chambre' accueille une petite sœur en version électronique. Vous allez découvrir ses premiers pas.

Libérale et réformatrice, cette newsletter a pour but de vous tenir informé du travail parlementaire des 25 Députés du Groupe MR de la Chambre. Du dépôt de propositions de loi aux débats en séance plénière, en passant par la rédaction d'amendements aux projets de loi, sans oublier les questions et interpellations, la palette des activités de nos Députés est vaste. Leur travail est de qualité. Il mérite d'être mieux connu. Cette newsletter, que vous allez parcourir, n'a d'autre but que d'établir un contact direct et régulier entre les Députés MR et vous.

Nous souhaitons, d'une part, vous présenter ce qui a particulièrement marqué l'activité politique de notre groupe parlementaire au cours du mois écoulé et vous inciter, pourquoi pas, à consulter régulièrement le site du MR (www.mr.be) ou celui de la Chambre (www.lachambre.be). Saviez-vous que sur le site de la Chambre, vous pouvez suivre en temps réel, en vidéo, chaque jeudi, les travaux de la séance plénière ?

D'autre part, nous espérons pouvoir engager avec vous, par le biais de cette newsletter, un dialogue démocratique, riche de vos réflexions, de vos commentaires ou de vos questions.

Pour nous contacter : newsletter@groupe-mr-chambre.be

Bonne lecture et à vous lire !

Daniel Bacquelaine

Président du Groupe MR
de La Chambre



Consultation populaire : Une majorité de Députés vote pour !

Ce mois-ci, nous revenons sur la consultation populaire à propos de la ratification de la Constitution européenne. Ce débat, le MR l'a voulu. Pendant 4 mois, le débat a été vif, parfois houleux. Le 10 mars, contre la volonté du PS et du SP.a, le MR a obtenu que la Chambre débattre, en séance plénière, de notre proposition de révision de la Constitution afin que les Belges, eux aussi -à l'instar des citoyens de 10 autres pays de l'Union- puissent être consultés et donner leur avis sur une question aussi importante pour l'avenir de chacun de nous que la construction européenne.

Charles Michel, Hervé Hasquin et Olivier Maingain sont montés tout à tour à la tribune pour présenter des interventions dont les arguments étaient forts du bon sens et de la volonté permanente du MR de faire avancer la démocratie directe dans notre pays.

Le combat était difficile. Toute révision constitutionnelle nécessite un soutien des 2/3 du Parlement.

Socialistes et sociaux-chrétiens n'en ont pas voulu. 73 Députés ont soutenu le texte du MR et 62 ont voté contre. Le texte a donc été rejeté. Politiquement cependant, il n'en demeure pas moins que la majorité des Députés s'est prononcée en faveur de l'organisation d'une consultation populaire. Il faudra un jour en tenir compte. Le plus tôt sera le mieux. Les socialistes et les sociaux-chrétiens ne pourront pas indéfiniment refuser le droit à chaque Belge de donner son avis, souligne Daniel Bacquelaine, Président du Groupe MR de la Chambre.

Le vote intervenu le 10 mars est historique. Il renforce la détermination des libéraux réformateurs à poursuivre le combat. Nous ne nous contenterons pas d'aller soutenir nos amis français en faveur du 'oui' au référendum, histoire de nous donner bonne conscience à peu de frais, a conclu Daniel Bacquelaine. [\[Retour au sommaire\]](#)



Affaire Remmery : des menaces inacceptables

Naïma a démissionné. La dernière lettre de menace du NVV (accompagnée de 2 balles) a eu raison de la détermination de la jeune femme.

Les menaces proférées par ce groupement flamand, à l'encontre de cette jeune femme qui portait le voile sur son lieu de travail ainsi qu'au patron qui l'avait engagée, ont suscité de nombreuses réactions au sein des parlementaires.

La Députée Dominique Tilmans réclame que l'enquête aboutisse rapidement.

Elle estime intolérable et inacceptable de devoir assister à ce type d'escalade.

Il est urgent de réagir pour sauvegarder nos libertés et ne pas être l'objet de la contrainte d'un groupement, quel qu'il soit.

Dominique Tilmans et l'ensemble du groupe MR ne peut pas laisser passer ce dossier.

Il en va de la survie de notre état de droit, de notre indépendance et du système démocratique dans lequel nous vivons...

[\[Retour au sommaire\]](#)



Amendes de roulage : trop is te veel !

Le Député-Bourgmestre de Rochefort, François Bellot et Valérie De Bue, Députée du Brabant wallon ont déposé cette semaine une proposition de loi à la Chambre afin de ramener les amendes de roulages à des proportions plus raisonnables.

Force est de constater que la loi Durant du 7 février 2003 n'a pas atteint son objectif principal, à savoir le renforcement de la sécurité routière. Le niveau exagérément élevé des amendes sanctionnant les infractions graves ainsi que le classement parmi celles-ci de comportements n'ayant pas d'influence directe sur la sécurité routière ont débouché sur des procédures devant la Cour d'arbitrage.

François Bellot et Valérie De Bue estiment le montant actuel des amendes complètement aberrant.

Par exemple, un dépassement de la vitesse autorisée de moins de 10 km/h vaut actuellement une amende allant de 275 à 1375 euros au conducteur du véhicule. C'est cher, c'est beaucoup trop cher ! Les Députés MR proposent d'en revenir à des montants, certes toujours dissuasifs, mais un peu plus raisonnables : une amende allant dans ce cas de 55 à 110 euros.

Le système actuel est toxique, plaident nos deux Députés. Aujourd'hui, au vu du montant des amendes, des agents hésitent à verbaliser certaines infractions. Pire encore, les amendes de roulage sont plus élevées que les amendes infligées pour d'autres délits. Il faut que cela change. La proposition de loi Bellot – De Bue sera prise en considération par la Chambre après les vacances de Pâques.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Oui au jury populaire

C'est en substance ce que le Député Alain Courtois a exprimé. Il ne voit pas du tout d'un bon œil la réforme qui est en cours au niveau de la cour d'assises.

Il privilégie largement la voie du maintien du jury, à la voie de la suppression pure et simple de ce qui reste le seul moment où le citoyen peut encore s'exprimer dans la Justice.

Tout le groupe MR est d'ailleurs extrêmement attaché à cette notion de jury, car celle-ci est

l'expression la plus démocratique de nos citoyens qui peuvent ainsi faire entendre leur voix pour les crimes les plus importants dans notre pays.

Le MR est cependant favorable à un certain nombre d'accommodations procédurales, notamment en ce qui concerne les auditions de témoins, la motivation de l'arrêt et un éventuel appel des décisions de la cour d'assises.

[\[Retour au sommaire\]](#)



L'avant projet de loi sur les armes va trop loin

Le Député Philippe Monfils s'étonne de ne retrouver que deux catégories (armes prohibées et armes soumises à autorisation), dans l'avant-projet de la loi sur les armes, au lieu des trois prévues dans la directive européenne.

Que deviendraient les armes issues de successions et de donations, mais aussi celles des chasseurs, des tireurs et des collectionneurs ? Quid encore des marcheurs de l'entre Sambre et Meuse ?

Si ces armes ne sont pas reprises dans une catégorie supplémentaire, elles entreront forcément dans la clandestinité.

Donc une loi basée sur cette unique double catégorisation renforcera la possibilité de trouver

des armes au marché noir.

Ce qui est l'inverse de l'effet escompté.

Pour le Député MR un autre problème se pose par rapport à la durée déterminée de l'autorisation à l'accès à la profession d'armuriers.

Après 5 années d'exercice ils devraient à nouveau passer un examen et en cas d'échec l'accès à la profession leur serait refusé et bien entendu ils seraient obligés de « fermer boutique ».

C'est vraiment dramatique pour les indépendants - et donc, totalement inacceptable - s'exclame le Député Monfils.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Carte d'identité et permis de conduire sur un seul document

L'approbation du Parlement Européen quant à l'instauration au niveau européen d'un permis unique a poussé Jacqueline Galant à demander quelle était la possibilité de l'intégrer à la carte d'identité des citoyens Belges.

Le permis de conduire européen se présentera sous la forme d'une carte bancaire et devra remplacer progressivement la centaine de modèles qui coexistent dans l'Union.

Les Etats membres qui le souhaitent pourront même intégrer une puce électronique dans ce permis. En conséquence, et étant donné l'entrée en vigueur en Belgique de la carte d'identité électronique mais

aussi afin de ne pas encombrer les portefeuilles, il serait judicieux d'intégrer le futur permis européen à la carte d'identité.

Effectivement, à quoi serviraient deux documents autonomes ?

« Il serait bien plus pratique tant pour les citoyens que pour les policiers de n'avoir qu'un seul document à transporter ou à vérifier », commente Madame Galant.

C'est dans cette optique que la Députée MR va déposer une proposition de loi visant à intégrer le permis de conduire européen à la carte d'identité électronique.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Titres de séjour électroniques

Des vols répétés de cartes d'inscription au registre des étrangers ont été constatés ces derniers mois à l'administration communale de la ville de Charleroi. Au total plus de 600 documents vierges de ce type ont été dérobés depuis le mois de novembre 2004. Les Députés Olivier Chastel et Denis Ducarme s'en sont émus et ont interrogé le Ministre de l'Intérieur sur les mesures qui pourraient être prises. Il faut dire que ces documents volés sont particulièrement recherchés par les milieux criminogènes principalement dans le cadre de la traite des êtres humains et de la prostitution. Ces cartes d'inscription au registre des étrangers sont en effet facilement utilisables puisqu'elles sont malheureusement toujours en carton et elles permettent à ceux qui tirent profit du travail clandestin de plaider la bonne foi en prétendant qu'ils pensaient avoir affaire, sur

base de leurs papiers, à des personnes en situation régulière.

Olivier Chastel et Denis Ducarme ont été heureux d'entendre le Ministre Dewael leur annoncer que la carte d'inscription au registre des étrangers en « carton » sera prochainement remplacée par un titre de séjour électronique sécurisé. La carte sera en effet pourvue d'une puce et son détenteur disposera d'un code PIN.

L'électronique va rendre les fraudes beaucoup plus difficiles, se réjouissent nos deux parlementaires hennuyers. C'est une excellente chose ! Cela évitera aussi de devoir constater de nouveaux vols dans les bâtiments communaux de la ville de Charleroi sans que les autorités locales s'en émeuvent et prennent de réelles mesures de protection, concluent MM. Chastel et Ducarme.

[\[Retour au sommaire\]](#)



Abaissement du seuil syndical ? Ne rien imposer !

Suite au préaccord intervenu dans les secteurs fédéraux de la santé, Daniel Bacquelaine s'est étonné d'entendre que cet accord prévoyait l'abaissement du seuil des délégations syndicales. Ce seuil serait alors ramené de 50 à 20 travailleurs.

Cet abaissement risque de créer des difficultés de fonctionnement pour les petites structures où on a, jusqu'à présent, privilégié les contacts directs.

A l'occasion d'une question au Ministre Demotte en séance plénière de la Chambre, Daniel Bacquelaine a très clairement rappelé que ce genre d'accord

nécessite la concertation des différents partenaires sociaux, et, que seuls eux doivent prendre une décision et non le gouvernement.

« C'est donc les patrons et travailleurs qui doivent déterminer ensemble les modalités de la représentation syndicale dans leurs entreprises, ce n'est pas le rôle du gouvernement », conclut Daniel Bacquelaine.

Le Ministre a clairement reconnu que la question de l'abaissement du seuil de la représentation syndicale relevait exclusivement de la concertation.

[\[Retour au sommaire\]](#)